



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 3413

Texte de la question

M. Thierry Lazaro souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences désastreuses pour l'emploi qu'aurait la décision de La Poste de distribuer des contrats d'assurance dommages. Il s'agirait là d'ajouter 17 000 points de vente supplémentaires, n'ayant pas les mêmes conditions de concurrence, aux 17 000 agences, 3 000 cabinets de courtage, 25 000 agences bancaires et 4 000 guichets de caisse d'épargne qui vendent déjà ce produit. Le marché est déjà, avec l'arrivée massive des bancassureurs, totalement saturé. Si l'autorisation était donnée à La Poste de distribuer des contrats d'assurance dommages, cela entraînerait de nombreux licenciements dans les compagnies traditionnelles, les mutuelles ainsi que dans les agences générales. Aussi lui demande-t-il de ne pas accorder cette autorisation à La Poste.

Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3413

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3034

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3951